

# Sainte-Croix



\*conseil communal

## PROCES-VERBAL

Séance ordinaire  
du 12 décembre 2022

Présidence : M. Jean-Michel Bolens  
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet  
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Eric Vuissoz  
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 7 novembre 2022 pour le

lundi 12 décembre 2022 à 20h  
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démissions - Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2022
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 22-13 Rapport-préavis pour la réponse au postulat «Sainte-Croix – Cité de l'Energie – première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ? »
7. No 22-14 Rapport-préavis « Zone d'activité du Platon, vente partielle du bien-fonds communal, no 2132 »
8. No 22-15 Rapport-préavis « Demande de crédit pour la réalisation des travaux d'équipements au Platon »
9. No 22-16 Rapport-préavis « Crédits complémentaires 2022 »
10. Rapport de la commission chargée de l'examen du « Budget 2023 »
11. Motion pour une stratégie climatique forte et projetée de Thierry Luthringer
12. Interpellations, propositions, questions

Le Président :  
Jean-Michel Bolens

**M. le Président** souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers.

Citation

Monsieur le Syndic

Madame la Municipale

Messieurs les Municipaux

Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers communaux

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse

Je vous souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance d'année civile; j'espère également que vous n'êtes ainsi que vos proches pas trop impactés par ces différents micro-virus qui tourbillonnent autour de nous.

Avant d'en découdre avec les divers sujets à traiter, je désire que nous rendions hommage à Michel Bühler, qui nous a malheureusement quitté le mois dernier ; Il a été conseiller de manière assidue de 1986 à 2021; nous avons tous en souvenir les débats épiques et passionnés envers les sujets qui lui tenaient à cœur et ceux auxquels il était farouchement opposés; il s'est battu contre vents et marrées pour aider son voisin, pour soutenir son patrimoine . Au nom de tout le Conseil, tous groupes confondus, en reconnaissance de sa riche personnalité, de son abnégation face à l'injustice, je vous demande de vous lever pour observer quelques secondes de silence en hommage à notre ancien collègue. Je vous remercie.

Ceci étant dit, nous pouvons accéder à l'essence même de notre soirée, nous allons passer à l'appel, nous aurons à valider ensuite une modification de l'ordre du jour car la présentation d'une motion a été demandée afin d'être intégrée à celui-ci.

Pour activer votre zapette, je vous demande simplement de l'activer avec la touche bleue ; ensuite et seulement à l'appel de votre nom, vous pressez la touche verte, ainsi vous pourrez voir à l'écran si votre présence est bien validée; si ce n'est le cas, faites-le nous savoir. Je remercie Mme André Mollet de procéder à l'appel.

Conseillères et conseillers présents, le quorum étant atteint, nous pouvons procéder aux travaux de l'assemblée

Fin de citation.

## 1. Appel

**Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

**44** conseillères et conseillers sont présent-e-s, **10** sont excusé-e-s.

**Sont excusées :**

**Pour le PS-Les Verts** : Mme Béatrice Béguin, M. Marcel Cloux, Mme Esther Kiss, M. Claude Michaud, M. Zakaria Dridi, Marion Tanner et Jean-Samuel Py.

**Pour le PLR-VL** : Olivier Favre.

**Pour l'UDC-Ind** : M. Emilien Gueissaz et M. Jean-René Marguet.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**M. le Président** demande l'acceptation de l'ordre du jour modifié.

Intervention de **M. Steve Benoit** pour le groupe UDC – Indépendant par rapport au nouvel ordre du jour.

Citation

Madame, Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers ; Membres de la presse et du public ;

Dans sa séance du 10 décembre 2018, le bureau communiquait que tous les dépôts (motions, postulats et autres) déposés à la séance du Conseil seront traités automatiquement à la séance suivante.

Lors de mon dépôt de postulat en 2021, le délai du vendredi m'ayant été rappelé et dès lors que nous n'avons pas vu de communications contraires, le groupe UDC – Indépendants propose de se conformer aux directives actuelles et de mettre la motion à l'ordre du jour du prochain conseil, soit en 2023.

Le contenu de la motion doit pouvoir être suffisamment discuté au sein des groupes, afin que nous puissions notamment étudier les aspects financiers, aux vues de la situation de plus en plus tendue des budgets. Merci.

Fin de Citation

**M. le Président** demande l'acceptation de l'ordre du jour modifié à main levée puis par le moyen du vote électronique. L'Ordre du Jour modifié est accepté avec 24 oui, 14 non et 2 abstentions (3 membres du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

## 2. Démissions et Assermentation

**M. le Président** annonce la réception au 12 décembre 2022 de la lettre de démission du Conseil communal de Madame Sonia Joseph au 31.12.2022 et en fait la lecture.

**M. le Président** annonce la réception également au 12 décembre 2022 de la lettre de démission de Monsieur Zakaria Dridi et en fait la lecture.

Le groupe PS-LV présente M. René Allenbach en remplacement de Mme Ella Leguéré.

**M. le Président** invite Monsieur René Allenbach à s'avancer.

L'assemblée se lève, Monsieur René Allenbach prête serment.

**M. le Président** lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors de 44 à 45 membres présents.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2022

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet du procès-verbal du 10 octobre 2022.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté, par vote électronique à 39 oui et une opposition (4 membres du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

**M. le Président** remercie la secrétaire du Conseil pour l'excellente rédaction de ce PV.

#### 4. Communications du bureau du Conseil

**M. le Président** communique que, pour deux prochains conseils, les dates suivantes sont agendées :

Citation

En préparation du Conseil communal du lundi 20 mars prochain, le lundi 27, le mardi 28 février ainsi que le mercredi 1er mars sont les dates retenues pour les commissions.

En ce qui concerne le Conseil communal du 19 juin, réservez, potentiels futurs commissaires, les dates du mardi 30 mai, du mercredi 31 mai et jeudi 1<sup>er</sup> juin.

Lors du dernier conseil, je vous avais encouragé, vous, futurs commissaires désignés, à honorer vos tâches dévolues; je tiens à vous féliciter pour le sérieux avec lequel vous vous êtes affranchis de vos mandats, sur les six commissions désignées soit un total de 46 postes, un seul d'entre vous n'a pu se déplacer, la faute à une urgence non prévue. Encore bravo pour le sérieux lié à votre fonction. Je réitère également mon souhait quant aux débats à venir, qu'ils soient constructifs, complémentaires, respectueux ; lors du dernier Conseil, vous avez été à mon humble avis, exemplaires, ce dont je vous félicite encore une fois.

Votre bureau a encore une information essentielle, voire existentielle à vous transmettre: après plus de deux ans sans avoir pu organiser une verrée de fin d'année, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous êtes tous invités à venir boire un petit verre, manger une petite flute, quand je dis tous invités, cela signifie vraiment tous: public, presse, employé communaux qui vous, vous occupez de la préparation, du rangement, de la société HStudio, et soyons fous on va même inviter la Municipalité !

Alors après la clôture des débats, rendez-vous tous à la salle Alexei Jaccard, ci-dessus.

Fin de citation.

**M. Stefan Boegli** demande la parole.

Citation

« Monsieur Le Président, Madame, Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers, j'ai une question s'adressant au Bureau du Conseil : lors du dernier Conseil, j'ai pu constater qu'à plusieurs moments lors du vote, les noms des conseillers et les groupes politiques étaient affichés sur l'écran. Il ne me semble pas que nous ayons accepté, à ce Conseil, un vote nominatif systématique. Même si le système des zapettes est pratique, cela facilite le vote, par contre, il ne devrait pas être nominatif. Merci.»

**M. Le Président** confirme que le Bureau du Conseil prend note de cette remarque et demande si quelqu'un d'autre demande la parole. La discussion n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 5. Communications municipales

##### Ressources humaines

La Municipalité a prévisé favorablement à l'engagement de :

M. Didier Gueissaz en qualité de Responsable du secteur des travaux à 100%, avec effet au 1er décembre 2022.

Nous souhaitons plein succès au collaborateur cité ci-avant dans ses nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

Mme Véronique Borremans, patrouilleuse scolaire, pour le 30 juillet 2022.

Nous tenons à la remercier pour son travail en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

M. Jean-Michel Brandt, Boursier à 70%, avec effet au 1er septembre 2022;

Mme Mathilde André, adjointe à la Bourse communale à 80%, avec effet au 1er novembre 2022.

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

MM. Michel Brauch et Jean-François Jaques pour 30 ans de service; MM. Yves Henchoz et Alain Péclard pour 25 ans de service; M. Jean-Michel Brandt pour 20 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

#### **Chalet-restaurant du Mont-de-Baulmes**

La Municipalité a mis au concours l'exploitation du Chalet-restaurant du Mont-de-Baulmes, l'exploitante actuelle, Mme Fabienne Estoppey ayant décidé de cesser son activité au 30 novembre 2022. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour avoir tenu ce chalet avec dévouement et professionnalisme.

La Municipalité – dans sa séance du 8 août 2022 – a retenu la candidature de MM. Julien Audergon et Mickaël Magnin pour l'exploitation du chalet-restaurant. Le début de l'activité a été fixé au 1er mai 2023, nous leur souhaitons plein succès pour leurs nouvelles activités.

#### **Visites aux nonagénaires de 2023**

Le vendredi 6 janvier 2023, les 19 citoyens fêtant leur 90e anniversaire, recevront la visite d'une délégation municipale qui se chargera d'apporter les voeux, au nom des Autorités et de la population toute entière, ainsi que les fleurs et les cadeaux habituels. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 106 ans.

#### **Entreprises et indépendants – Aide à fonds perdu suite à la crise COVID**

Après avoir mis en place un premier fonds de soutien, la Municipalité a décidé de renouveler cette année un fonds extraordinaire de Chf 100'000.--, destiné à soutenir les entreprises et indépendants directement impactés par le contexte de la crise sanitaire lors de l'exercice 2021.

La Municipalité invite les demandeurs à prendre connaissance de la directive municipale du 14 novembre 2022 et à compléter le formulaire de demande disponible sur le site internet de la commune [www.sainte-croix.ch](http://www.sainte-croix.ch) ou en retirant les documents directement au Greffe municipal. Le dossier doit être transmis au plus tard le 6 janvier 2023.

#### **Risques de pénurie énergétique**

Dans le contexte d'une pénurie, les communes sont appelées à mettre en place un point de rencontre d'urgence - PRU et un plan de continuité des activités - PCA pour répondre au besoin de la population en cas de contingentement ou de délestage. Le site de l'Etat de Vaud [www.vd.ch/penurie](http://www.vd.ch/penurie) informe sur l'évolution de la situation. Des hotlines du Canton 058 611 11 71 et de Confédération 0800 005 005 répondent aux questions de la population.

Actuellement, la cote d'alerte est au niveau 1, ce qui appelle une réduction volontaire de la consommation d'électricité et de gaz. Au niveau de la commune, des mesures ont déjà été prises en régulant l'éclairage public (rapport-préavis No 22-13), en adaptant la température à l'utilisation des locaux communaux, en sensibilisant les collaborateurs communaux à éteindre les appareils électriques lorsqu'ils ne sont plus utilisés, en installant uniquement un sapin illuminé par village en matière d'éclairage de Noël et en incitant les commerces et entreprises à éteindre leurs vitrines et enseignes lumineuses la nuit.

### **Dépôt des dossiers de subventions énergétiques pour 2023**

Les demandes de subvention, téléchargeables sur le site internet communal, peuvent être déposées de la manière suivante, dès le 3 janvier 2023 à 8h30 :

- Dépose au guichet du bureau technique communal (2ème étage de l'hôtel de ville) aux heures d'ouverture
- Par courrier à l'adresse suivante : Commune de Sainte-Croix, Bureau technique, Rue Neuve 10, 1450 Sainte-Croix
  - Dépose dans la boîte aux lettres de la Commune (en face de La Poste)
  - Par email à l'adresse suivante : [bureau.technique@sainte-croix.ch](mailto:bureau.technique@sainte-croix.ch).

Les demandes déposées ou réceptionnées avant le 3 janvier 2023 à 8h30 ne seront pas prises en considération.

### **Plan Energie et Climat communal (PECC) et Cité de l'Energie**

Après un été marqué par une sécheresse et une canicule intenses dans notre pays comme ailleurs, alors que les inquiétudes liées à une potentielle crise énergétique durant l'hiver à venir amènent tout un chacun à s'interroger sur les mesures d'économies à mettre en place, la question de l'adhésion au Plan énergie et climat communal se pose de manière de plus en plus pressante pour les Communes vaudoises.

La Commune de Sainte-Croix a décidé de poursuivre ses efforts de développement d'une politique énergie-climat en maintenant et développant son adhésion au programme Cité de l'Energie, dont elle a obtenu le label en 2004 déjà. La question de savoir si nous devons rejoindre le programme PECC vaudois a été posée à de nombreuses reprises par les Conseillers communaux.

Il est important de préciser que, en raison de la nature similaire des prestations subventionnées pour le PECC et pour Cité de l'Energie, une Commune ne peut obtenir de soutien financier pour les deux programmes et se doit donc de choisir la voie qu'elle désire suivre. Toutefois, une Commune qui ne désirerait pas s'engager dans le PECC vaudois peut tout de même utiliser, gratuitement, les outils et les fiches actions développés par le Canton, disponibles sur internet.

Il convient également de souligner que, par rapport au PECC vaudois, Cité de l'Energie est destiné aux Communes de taille plus importante. Ainsi le PECC est conçu comme une première marche pour les Communes qui désirent développer une politique énergie-climat sur leur territoire et permet ainsi de préparer le terrain à une certification Cité de l'Energie ultérieure.

Ces différents éléments confortent la Commune de Sainte-Croix dans sa décision de poursuivre ses activités avec Cité de l'Energie et de profiter du ré-audit prévu en 2023 pour faire le point sur les actions déjà entreprises, celles qu'il faut poursuivre ou initier et se donner des objectifs clairs pour les années à venir. Cela sera également l'occasion pour les services communaux de passer en revue les fiches actions du PECC vaudois, dont un bon nombre sont d'ores et déjà en cours à Sainte-Croix.

### **Réponse aux questions posées par Mme Dominique Schmid et M. Laurent Buchs lors du Conseil communal du 20 juin 2022 – Service de taxi**

Comme annoncé dans les Communications municipales du Conseil communal du 10 octobre 2022, la Municipalité a étudié la possibilité de l'établissement d'un « Règlement concernant le service de taxi » qui régirait cette activité sur le territoire communal, selon la législation en vigueur.

Après étude du règlement type et renseignements pris auprès de la juriste des Affaires communales, il s'avère qu'il sera difficile de mettre en place ce service avec une enseigne "Taxi". Selon la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), outre l'usage accru du domaine public, l'activité de taxi doit offrir un service de piquet 24/24 heures, 7/7 jours et effectuer au minimum 1'500 heures par année. Ces conditions semblent difficiles à mettre en œuvre sur le territoire communal.

La Municipalité étudie actuellement la possibilité de développer un service de VTC (véhicule de transport avec chauffeur), soit une activité de transport de personnes à titre professionnel couverte par une autorisation cantonale, mais qui n'a pas d'autorisation communale permettant un usage accru du domaine public. La commune n'aurait pas d'autorisation à délivrer, mais peut demander, comme pour les commerces/établissements qu'il soit disponible à certaines heures de la journée et le week-end. Différents contacts ont d'ores et déjà été pris avec des chauffeurs professionnels mais aucun n'a manifesté d'intérêt pour cette activité à ce jour. Les réflexions et les recherches continuent, en relation également avec les transports bénévoles actifs sur le Balcon du Jura, et nous reviendrons vers le Conseil le cas échéant.

#### **Réponses aux questions du Conseil communal du 10 octobre 2022**

Interpellation de M. Patrice Bez : Sécheresse 2022 et changements climatiques ; mesures d'urgences. L'interpellation de M. Patrice Bez a été transmise à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, dont la réponse est en attente.

#### **Vœu de M. Thierry Luthringer : aide à la population et aux petites entreprises vulnérables.**

Dans les communications municipales d'octobre, M. Sylvain Fasola, Municipal relevait les différentes prestations sociales en faveur des personnes vulnérables. Deux aides cantonales et une aide communale sont offertes aux citoyens. Au sujet des aides cantonales, le subside à l'assurance maladie "LaMal" peut financer une partie ou la totalité de vos primes d'assurance maladie obligatoire, selon votre revenu ou fortune et ne concerne pas les assurances complémentaires; les PC familles quant à elles sont des prestations complémentaires cantonales pour familles s'adressant aux familles avec enfants de moins de 16 ans qui travaillent et n'arrivent pas à couvrir les besoins essentiels de leur ménage. Au niveau de la commune, l'aide complémentaire communale AVS se traduit par le versement d'un subside annuel de Chf 550.-- qui s'adresse aux personnes qui touchent le minimum AVS, sans fortune et avec certaines conditions de durée de résidence dans notre commune. Le site "jestime.ch" évalue anonymement les droits aux prestations sociales. Toutes les aides sont bonnes à prendre, aussi modestes soient-elles!

L'aide à fonds perdu suite à la crise COVID relatée ci-dessus au point 4 s'adresse quant à elle aux entreprises et indépendants touchés par la crise.

**M. Le Président** communique :

#### **Citation**

Les communications municipales vous sont parvenues par le biais de votre / vos supports préférés, si personne n'en demande la lecture... j'ouvre la discussion....

La parole n'étant pas ou plus demandée, je demande à M. Le Syndic si la Municipalité a des informations complémentaires à nous transmettre.

Je clos ainsi la discussion, nous pouvons ainsi passer à la série des préavis municipaux ;

Je vous rappelle mon attachement aux lectures des rapports de commissions, les personnes suivant les débats sur un autre support apprécient certainement de saisir l'essentiel des contenus et non pas les simples conclusions de ceux-ci ; si vous le désirez, je veux bien lire et relire ces conclusions.

Peut-être pour le rapport du Budget, nous pouvons passer sur tout le rapport car nous allons développer point par point tous les éléments de ce Budget.

Fin de citation

M. Le Président demande à Mme Francesca Biermann de bien vouloir présenter son rapport du préavis No 22-13, « Sainte-Croix-cité de l'énergie- première commune vaudoise à éteindre son éclairage public.

6. No 22-13      **Rapport-préavis pour la réponse au postulat « Sainte-Croix – Cité de l'Energie première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ? »**

Le rapport de la commission est lu par Mme Francesca Biermann, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-13 s'est réunie le 21.11.2022 à 19h à la Salle du Cochet.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Caroline Thierstein, Sonia Joseph, Béatrice Béguin, Tsetsegdelger Heintz, Paulo Batista, Luzia Bernshaus en remplacement d'Olivier Troyon et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Yvan Pahud et Rachel Gueissaz. Le chef de service Grégoire Wyss était également présent pour nous fournir les explications techniques vu que l'éclairage public fait partie des travaux.

#### **Explications initiales**

Monsieur Pahud nous explique que nous sommes des précurseurs, en effet les mesures ont été mises en vigueur il y a déjà 2 ans. Un test d'un mois dans 2 quartiers a été effectué et un formulaire (flyer) a été distribué aux habitants, les réponses ont été en grande partie positives (environ 300 flyers distribués, environ 100 réponses reçues dont 98 positives). Chez nous ça s'est très bien passé et ce n'est pas la règle car par exemple à Vallorbe une partie de la population n'a pas bien accepté l'exercice. Depuis les tests, les éclairages publics sont restés éteints pendant la nuit.

#### **Ampoules LED**

Chaque fois qu'une ampoule doit être changée celle-ci est remplacée par du LED (plus économique). Le LED produit moins de lumière parasite mais pour cette raison ils doivent être rapprochés : si nous mettrions une lumière sur deux, un automobiliste se retrouverait dans le noir d'un coup et cela serait très dangereux.

#### **Sécurité**

Les points clés au niveau de la sécurité restent toujours allumés. À la question si les passages piétons doivent être éclairés M. Wyss nous répond qu'il y a 2 normes différentes et contradictoires car une dit que oui et l'autre que non. À la question s'il ne serait pas possible de mettre un éclairage avec un détecteur de mouvement, M. Wyss nous répond que ce genre de technique existe et qu'elle est produite à Yverdon. Ce n'est pas très intéressante car l'éclairage va s'allumer à chaque passage de voiture et ça produirait une pollution lumineuse. Le milieu du village et les axes principaux vont rester allumés (p. ex. l'avenue des alpes en tant qu'axe principal). Par rapport aux horaires des transports publics nous étions adaptés mais la directive cantonale prévoit l'extinction de 23 :00 à 5 :00.

#### **Compétences**

Monsieur Wyss nous explique que les lignes aériennes ne sont pas gérées par la commune mais par la

Romande Energie de Morges. La commune est compétente pour les lignes enterrées avec les armoires. À chaque fois que des travaux sont effectués on essaie d'enterrer les lignes et de mettre une armoire ce qui devient en suite de la compétence de la commune.

### **Rythme de conversion**

La commission a posé la question si le rythme de conversion au LED est connu et M. Wyss nous explique que le changement est régulier et à mesure : les éclairages les moins vieux ne vont pas être remplacés de suite et il y a aussi des ampoules au vapeur de sodium qui sont déjà plus intéressants. Avec le rythme de changement actuel nous pouvons prévoir le changement de toutes les ampoules en environ 10 ans.

### **Economies**

Il est très difficile d'estimer les économies effectuées avec l'extinction de l'éclairage. Il faudrait regarder les comptes et les KWh, peut être un thème pour la prochaine commission de gestion. Vraisemblablement les économies dues à l'extinction de l'éclairage sont minimes mais cette pratique n'a pas comme seul but l'épargne d'argent mais aussi les économies d'énergie, la pollution lumineuse et le bien-être des animaux. Pourcentage des secteurs qui ont participés au test Environ 150 luminaires sur 700.

### **Déneigement**

La question si les lumières éteintes posent des problèmes aux employés qui s'occupent du déneigement a été posée directement aux intéressés qui ont répondu que ça ne leur pose aucun problème car les véhicules sont équipés d'un très bon éclairage.

### **CONCLUSION**

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **De prendre acte** du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de M. Yvan Pahud : « Sainte-Croix « Cité de l'Energie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ? »

La rapportrice  
Francesca Biermann  
Fin de citation

**M. le Président** ouvre la discussion.

#### **M. Olivier Troyon**

Citation

« Madame, Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers, juste une observation : j'adhère à ce préavis mais je constatais que les décos de noël étaient parfaitement absentes du village. Quand bien même ces décos n'étaient pas allumées, s'il y avait un petit air de noël dans le village pendant

la journée, cela aurait été sympa pour le tourisme que nous désirons accueillir dans la région. D'autres communes l'ont fait ainsi, c'est juste une remarque, je vous remercie. »

Fin de citation.

**M. Laurent Buchs**

Citation

« Madame, Messieurs les Municipaux, chers Collègues, est-ce qu'un calcul a été fait de l'économie d'électricité obtenue en éteignant ces lumières ? Ce que cela rapporte à la Commune ?

Je suis du même avis que M. Troyon pour les lumières du village, plusieurs personnes se sont plaintes qu'il manquait des décos de noël. Que pourrions-nous leur répondre ? Quelle économie cela rapporte ?

Fin de citation

Réponse de Monsieur le Municipal Yvan Pahud :

Citation

« Chères collègues de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour répondre à la réflexion du Conseiller Troyon et à une partie de la réflexion du Conseiller Buchs, concernant l'illumination de noël de notre village, nous avons effectivement repris les directives cantonales qui visent à une économie d'énergie vu la situation énergétique compliquée. Nous avons dû nous plier aux exigences cantonales concernant l'illumination des vitrines le soir dans le village et là je n'entrerai pas trop sur ce point-là. Concernant l'économie d'énergie, nous rappelons que par ce Postulat et par une vision avant-gardiste de la Municipalité, nous avons été une des premières communes vaudoises à éteindre une partie de l'éclairage publique. Nous n'avons pas attendu la crise climatique pour le faire et cela est déjà à saluer du point de vue de la Municipalité. Concernant les mesures d'économie, puisque j'étais l'auteur de Postulat à l'époque, c'est vrai que le but était de diminuer la pollution lumineuse de ces éclairages et dans un second principe d'avoir des économies d'énergie. Force est de constater que nous n'avons pas encore pu obtenir tous les chiffres car nous devons avoir un retour de la Romande Energie par candélabre parce que certains sont reliés directement sur les poteaux électriques donc nous n'avons pas de compteurs pour ceux-là. Sur les armoires que nous avons pour certains quartiers, nous n'avons pas de compteurs non plus, donc nous avons seulement une vision globale. Force est de constater qu'il n'y a que très peu d'incidence sur le coût : vous pouvez faire le calcul chez vous : vous verrez très peu d'économie en terme financier en éteignant les lumières la nuit. Néanmoins, je le répète, le but était secondaire d'avoir des économies mais le but premier était aussi de montrer l'exemple qu'on pouvait faire des économies en terme d'énergie et en terme de pollution lumineuse. »

Fin de citation

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis 22-13. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 32 oui, 3 oppositions et 5 abstentions par vote électronique.

Discussions concernant le vote électronique nominatif : **M. le Président** mentionne l'article 75 du règlement communal qui stipule que le vote électronique est assimilable au vote à main levée. Il peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal. En cas de vote à main levée, la votation a lieu à l'appel nominal à la demande d'un conseiller appuyé par un cinquième des membres présents. En cas d'égalité, le Président tranche. La votation au bulletin secret est exclue.

Plusieurs conseilleurs mentionnent que leur zapette ne semble pas fonctionner. **M. Le Président** indique qu'il s'agirait apparemment d'appuyer plusieurs fois sur le bouton vert pour s'assurer de la validation du vote sur l'écran.

**7. No 22-14      Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal No 22-14  
« Zone d'activité du Platon, vente partielle du bien-fonds communal 2132 »**

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Bruno Wettstein**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 22-14 s'est réunie le lundi 21 novembre à 19h00 en salle de Municipalité. Elle était composée de Mesdames Isabelle Dessonnaz, Marion Tanner et de Messieurs Pierre-Alain Gerber, Dylan Breitler, Steve Benoit, Tristan Merminod et du soussigné.

La Municipalité était représentée par Messieurs Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Jean-François Gander, chef du service de l'urbanisme. Nous les remercions d'avoir fourni les plans nécessaires à la discussion et d'avoir répondu à toutes nos questions.

En préambule, Monsieur Pesenti souligne que les préavis 22-14 et 22-15 sont effectivement liés, mais que le Conseil communal doit prendre deux décisions différentes. Pour le préavis 22-14, il s'agit d'autoriser la vente partielle d'un bien fonds communal, alors que dans le préavis 22-15 la Municipalité demande au Conseil un crédit pour la réalisation de travaux d'équipements dudit bien fonds. M. Pesenti nous informe également qu'actuellement il y a plus d'entreprises locales à la recherche de terrains afin de pouvoir construire des bâtiments adaptés à leurs besoins que de jeunes entreprises innovantes (start-up en anglais) désireuses de s'installer sur le technopôle conçu dans ce but. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a pris la décision de valoriser une partie de sa parcelle 2132 acquise en 2017 et affectée en zone industrielle depuis 1993. Cette démarche doit aussi compenser la perte de surfaces suite à la vente des parts communales du bâtiment de La Sagne 17. Finalement, sur cette parcelle, la construction de bâtiments communaux n'est pas prévue.

La commission a relevé que même la vente de l'entier de la parcelle 2132 ne couvrirait pas les frais d'équipement du projet chiffré dans le préavis 22-15. Pour la Municipalité, le prix de vente fixé à Frs 130.-/m<sup>2</sup> correspond au prix du marché, et la part de l'aménagement du terrain non couverte par la vente correspond à une forme de promotion économique pour garder nos entreprises à Sainte-Croix et créer des emplois.

Du point de vue architectural, les bâtiments prévus s'intégreront dans la pente avec des toitures à deux pans en partie recouvertes de panneaux photovoltaïques. Les autres bâtiments qui pourraient être construits à l'avenir sur cette parcelle devront respecter le concept retenu aujourd'hui. La circulation engendrée par les nouvelles activités dans cette zone seront tout à fait supportables pour le quartier. La mise à l'enquête du projet par la Commune et les promettant-acquéreurs est maintenant terminée, une seule opposition ayant été levée.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## EN CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à détacher et vendre une surface d'environ 3'060 m<sup>2</sup> située au nord de la parcelle communale n° 2132. Cette autorisation reste valable pour une durée de trois ans, à compter de la date de la décision du Conseil communal ;
- **de fixer** le prix de vente de cette surface d'environ 3'060 m<sup>2</sup> à CHF 130.00 le m<sup>2</sup>, les frais étant à charge des acheteurs

Ste-Croix, le 29 novembre 2022 Au nom de la commission,

Le rapporteur

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-14.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par **43** oui et **une** abstention par vote électronique.

#### 8. No 22-15      Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 22-15 « Demande de crédit pour la réalisation des travaux d'équipements au Platon »

Le rapport de la commission est lu par **Mme Isabelle Dessonnaz**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-15 s'est réunie le lundi 22 novembre 2022 à la salle de la municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mme Marion Tanner, MM. Dionisio Baptista, Louis Cruchaud, Tristan Merminod, Pierre-Alain Gerber, et de la rapportrice soussignée.

M. Mathieu Büchli était absent et excusé.

La Municipalité était représentée par MM les Municipaux Yvan Pahud et Lionel-Numa Pesenti, M. Jean-François Gander était également présent.

Ils ont pu donner toutes les explications nécessaires et ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions.

Cette commission s'est déroulée en continuité de la 22-14, mais avec deux conseillers et le rapporteur qui différaient. Ayant reçu beaucoup d'informations lors de la 1ère commission, la 2ième n'a duré que 33 minutes, et mon rapport comportera certainement des redites avec celui

qui précède, merci de m'en excuser.

La Commission commence donc par un résumé de la présentation préalable, plans à l'appui.

Il est rappelé que le but de cet investissement n'est pas de s'enrichir, mais de préserver des emplois et des industries, jeunes et locales de surcroît, sur place. D'ailleurs, financièrement, l'opération devrait au final être couverte par la vente des parts de copropriété de l'immeuble Sagne 17 (préavis 22.08). Enfin, il est précisé que le prix de 130 francs le m<sup>2</sup> est celui du prix du jour pour ce type de parcelles.

L'aménagement qui nous concerne est celui d'une bande au nord de la parcelle, dont le tiers nord-ouest bénéficie déjà d'un permis de construire en force ; les travaux débuteraient ce printemps. L'idéal pour de futures constructions serait de continuer cette bande sur la parcelle 2127 : l'emprise sur le domaine agricole serait moindre, et l'accès côté ouest de la parcelle qui nous occupe est trop étroit pour un trafic qui pourrait se révéler dense par la suite. Mais ceci est entre les mains cantonales.

A noter que la route et les services envisagés seront prêts pour desservir d'éventuelles autres constructions sans nouveaux investissements. L'accès restant dans le domaine public, le déneigement sera à la charge de la commune. Pas de logement autorisé, exception faite pour un appartement par zone en vue d'un service de conciergerie uniquement.

En réponse à nos questions, il a été précisé :

- Il n'est pas envisagé que ce type de construction se fasse sur le Platon en prolongement des 2 bâtiments existants, car les exigences y sont trop élevées pour du petit artisanat (m<sup>2</sup> imposés, buts de l'entreprise, etc...)
- La Commune reste maître du foncier et pourrait refuser une entreprise dont l'activité serait mal venue, exemple : recyclage de pneus !
- Il n'est pas envisagé de remplir préalablement des bâtiments vides existants, déjà parce que les locaux (Industrie 21 par exemple) ne sont pas forcément adaptés.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et vous recommande, à l'unanimité, d'adopter ce préavis.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation des travaux d'équipements au Platon ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 780'000.00. Le compte 9141.22.15 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **D'amortir** cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit 430.3311

pour la partie routes, 465.3311 pour l'épuration, 810.3311 pour la distribution d'eau et 830.3311 pour le gaz, sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 63'700.00 la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 58'450.00 avec une annuité constante.

Au nom de la Commission, la rapportrice Isabelle Dessonnaz

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-15.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par **42** oui et **2** abstentions par vote électronique.

#### 9. No 22-16 Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis « Crédits complémentaires 2022 »

"Le rapport de la commission est lu par M. Olivier Guignard qui soulève en préambule les remarques suivantes :

Citation

« Monsieur le Président, juste une petite remarque en rapport aux conclusions du préavis qu'on lit ou qu'on ne lit pas. Il y a toujours un peu de confusion lorsqu'il s'agit de les lire ou non à la fin de la première lecture du rapport. Pour ma part, je m'arrête à la décision de la commission si elle conserve les conclusions du préavis. S'il y a un amendement ou un rapport de minorité modifiant les conclusions, il sera alors nécessaire de lire les modifications proposées avant d'ouvrir la discussion. Une fois que le débat est terminé, dans tous les cas, il est impératif de lire ou de relire les conclusions à approuver avant de les voter. C'est la procédure que j'ai l'habitude de suivre depuis longtemps.»

Fin de citation

Citation

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, chargée d'étudier le préavis no 22-16 s'est réunie le 14 novembre 2022.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant : Mmes Luzia Bernshaus, Maria Caramia (remplaçant Patrice Bez), Nathalie Jaccard et Francesca Biermann, et MM Thierry Luthringer, Eric Jutzet, Edouard Nekaka, Michaël Mollet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était présente incorpore et accompagnée du secrétaire Municipal M. Stéphane Champod, de Mme Mathilde André Adjointe à la Bourse et M Jean-Michel Brandt Boursier communal.

Les procédures régissant le Budget Communal et le règlement du Conseil communal nous invitent chaque année à examiner les dépassements de budget liés soit à des dépenses non prévues, des engagements vis-à-vis d'associations ou des plus-values sur divers travaux budgétés.

Ces dépenses supplémentaires ne présument en aucun cas un dépassement du budget communal global.

Ci-dessous, les commentaires sur les différents points mentionnés dans le préavis :

✓ Dépassement de CHF 6'600.- sur un budget de CHF 21'000.- pour les équipements de

sonorisation demandé par et pour le Conseil communal.

- ✓ Achat urgent d'un déshumidificateur non budgété pour le local des archives: CHF 800.-.
- ✓ Patinoire de L'Auberson : Il s'est avéré nécessaire de mettre à disposition une petite machine à déblayer la neige pour permettre de libérer la glace rapidement sans faire venir chaque fois un engins du service des travaux. Coût de CHF 8'800.-.
- ✓ Piste éclairée : La couverture de déficit de CHF 3'000.- promise à cette société n'est jamais budgétée et a été réclamée vu sa situation financière.
- ✓ Remontées Mécaniques : En partenariat avec la Commune de Bullet, il s'agit du versement de la 3e couverture de déficit contractuelle et qui, malgré une bonne saison s'est avérée nécessaire encore cette année, soit CHF 132'000.-, Bullet versant 12% pour sa part, soit CHF 18'000.-.
- ✓ Les bornes Wifi des bâtiments communaux sont à remplacer périodiquement. Vu les pénuries sporadiques de matériels informatiques et afin de profiter d'une action, c'est un achat global de CHF 12'100.- pour usage immédiat et mise en stock du solde pour remplacement future qui entraîne cet important dépassement de budget.
- ✓ La surveillance des forêts a fait apparaître la nécessité de surcoupes urgentes due à la sécheresse. Le travail a été donné à des sociétés de la région pour un coût de CHF 98'000.- et la vente de ce bois de 2e qualité, car bostryché, a rapporté CHF 70'000.-. C'est donc un écart négatif de CHF 28'000.- qui sera comptabilisé en final sur le compte exploitation des forêts. Lors de cette discussion, il est apparu que le prix du bois qui avait fortement augmenté il y a un an est redescendu ces derniers mois.
- ✓ Equipement de conciergerie pour l'Hôtel de Ville : Une auto laveuse a « explosé » et, non réparable, a été remplacée pour CHF 5'000.-, somme non prévue au budget.
- ✓ Au Centre sportif, une borne Wifi a également été renforcée, connexion comprise entraînant un dépassement budgétaire de CHF 8'000.-.
- ✓ L'absence de collaborateurs due à des maladies ou accident a nécessité de recruter rapidement et d'intégrer du personnel intérimaire qualifié, non disponible à l'interne, afin de ne pas interrompre des travaux en cours sur le réseau routier, le service des eaux et le service du gaz. Le total des salaires comptabilisés pour cette opération s'élève à CHF 49'150.-. C'est l'équivalent d'un demi EPT ce qui reflète en partie l'absence des employés malades ou accidentés.
- ✓ Lors de travaux de déneigement, un engin de type LADOG a fait un tonneau dans une ruelle en pente entraînant des dégâts matériel important s'élevant à CHF 47'300.-. L'assurance casco du véhicule a remboursé CHF 43'000.-.

Au total, il s'agit donc de CHF 370'750.- de dépenses supplémentaires compensées par des recettes de CHF 113'000.- qui seront toutes deux comptabilisées dans les rubriques respectives des comptes 2022.

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité,

## CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **D'approuver** les crédits complémentaires au budget 2022 d'un montant de CHF 370'750.- sous déduction des recettes liées de CHF 113'000.-, soit une influence totale de CHF 257'750.-.

Le rapporteur : Olivier Guignard

Fin de citation

**M. le Président** ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des conclusions du préavis 22-16.

Celles-ci sont acceptées telles quelles par **40** oui, **une** opposition et **3** abstentions par vote électronique

#### 10. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis « Budget 2023 »

Le rapport de la commission est lu par **Mme Nathalie Jaccard**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Budget 2023 s'est réunie le 14 novembre 2022

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Mme Maria Caramia (remplace M. Patrice Bez, excusé) - Mme Luzia Bernshaus - Mme Francesca Biermann - M. Thierry Luthringer - M. Eric Jutzet Bassi - M. Edouard Nekaka - M. Olivier Guignard - M. Michaël Mollet et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée incorpore accompagnée de M. Stéphane Champod secrétaire municipal, M. Jean-Michel Brandt, boursier communal et Mme Mathilde André adjointe à la bourse.

M. le syndic, Cédric Roten, nous fait un résumé du budget fortement influencé par l'augmentation des coûts de l'énergie et du renchérissement en général.

- Le déficit prévu est de Chf 164'750, celui-ci a pu être réduit grâce à la vente de l'immeuble de la Sagne (préavis 22-08) et une estimation plus précise de la péréquation qui devrait rapporter encore Chf 500'000. Une réduction a également pu être obtenue par l'augmentation du prix de vente du gaz pratiquée en deux étapes, 11 cts au premier trimestre et ensuite 13 cts au deuxième trimestre. Le prix de l'eau a également subi une augmentation pour atteindre le plafond maximum fixé par le conseil communal, soit Chf 1.80/m<sup>3</sup>. Une partie de la réserve pour la compensation des frais liés à l'eau a été utilisée. A noter que le conseil devra se prononcer sur une adaptation du plafond l'année prochaine.

- Ce budget prévoit un renforcement de l'administration générale pour répondre aux nombreuses sollicitations et spécificités inhérentes au bon fonctionnement de la commune. Il adapte le service de conciergerie pour répondre aux besoins de la nouvelle salle de gym. Il prévoit aussi l'adjonction de 2 patrouilleuses scolaires. La charge de personnel augmente ainsi de 0.92 EPT, la faisant passer à un total de 54.91 EPT. Ces mouvements sont en partie compensés par la prise en charge des contrats de deux bibliothécaires par le canton.

- Après discussion avec la commission du personnel, les salaires communaux ne seront qu'en partie adaptés au coût de la vie. L'augmentation ne sera que de 1.84 % alors qu'elle aurait dû être de 2.84 %. La commission du personnel a pris en compte les efforts déjà faits par la

Commune pour la caisse de retraite, le renforcement des postes et le soutien pendant la période de la CoVid.

- Le budget est toujours basé sur un principe de budget « 0 », donc uniquement avec les dépenses et les recettes prévues. Une partie des dépenses et des recettes échappe aux décisions communales car elles sont dictées par la politique régionale, cantonale et fédérale.
- A noter que la marge d'autofinancement est prévue à Chf 1'986'750, elle ne permettra bien entendu pas de financer tous les investissements prévus. Si ceux-ci sont réalisés, alors la dette augmentera de Chf 6'986'100 pour atteindre Chf 29.5 mios à fin 2023.
- Les recettes à fin septembre des premières taxations fiscales permettent d'être serein à ce sujet, elles sont en légère augmentation.
- Les biens immobiliers de la commune sont rentables.

La commission passe ensuite en revue les différents postes du budget et du plan d'investissements 2022-2027. Ils sont analysés avec beaucoup d'intérêt, incarné par un grand nombre de questions dont voici un résumé.

Il est à saluer que la municipalité ainsi que le boursier et son adjointe se sont prêtés avec bienveillance et professionnalisme à cet exercice.

#### **Administration générale**

- Le plafond d'emprunt voté par le conseil est-il bien de 48.5 mios ?  
➤ C'est effectivement le cas, et l'évolution pourrait nous amener à un dépassement si rien n'est fait pour l'éviter.
- l'augmentation des charges s'élève à Chf 600'000, soit 17 %. Cette augmentation va-t-elle se Pérenniser ?  
➤ Certains postes sont et deviennent récurrents et certains autres non. Certains subsides sont en augmentation et la Municipalité souhaite être transparente en indiquant tout. A noter que dans ces augmentations sont prises en compte les absences du personnel en hausse cette année. Certains subsides sont dévolus à la jeunesse et la culture pour le lancement de projets et de grosses manifestations sportives. Si le subside pour la piscine n'est pas limité, celui pour les remontées mécaniques est lui plafonné.

Pour les investissements qui sont limité à une dépense ponctuelle, figure l'achat d'un logiciel ainsi que sa maintenance.

#### **Domaines et bâtiments**

- Pour quel raison la fondation de la Gittaz n'est pas mentionnée dans le budget ?  
➤ Elle ne fait pas partie du patrimoine communal et ne génère pas de bénéfice. Elle est gérée par une fiduciaire et c'est uniquement lors de la création de la fondation qu'une somme a été investie par la commune.
- Quel est la différence entre les rénovations et les investissements ?  
➤ Les rénovations font partie du budget alors que les investissements font l'objet de préavis.
- Pourquoi le prix du bois est estimé à 70.-/m<sup>3</sup> alors que le bois n'a jamais été autant demandé ?  
➤ La filière du bois de construction est en grande difficulté avec un rendement en baisse. Le prix des énergies se répercutant sur la filière.
- Faut-il temporiser la vente de bois afin d'obtenir un meilleur prix ?  
➤ Ce ne serait pas une bonne solution car nous profitons aussi des fins de coupes pour approvisionner nos réserves pour le bois de chauffage. Certaines coupes doivent obligatoirement être faites pour l'entretien des forêts.

- Pour quelles raisons l'exploitation des forêts par des tiers est-elle en augmentation ?
  - La coupe demande de plus en plus de machines complexes et coûteuses. La commune ne désire pas investir dans l'achat et l'entretien de telles machines.
- Comment est calculé le budget de la salle de gym ?
  - L'amortissement se fait sur une année et les loyers sont pris en compte sur une demi-année.

### Travaux

- Est-il possible de réduire l'achat d'énergie pour l'éclairage public ?
  - Bien que la commune de Ste-Croix puisse être fière de faire partie des premières communes qui ont diminué de manière importante l'éclairage public, le constat est fait que l'économie réalisée est très anecdotique.
- Les amortissements budgétés au minimum légal.
  - Si les comptes le permettent, lors du bouclage, des amortissements complémentaires peuvent être fait. L'amortissement de la Rue du Jura était prévu au budget 2022 avec un prélèvement sur la réserve.

### Instruction publique

- Comment expliquer que le budget pour la paroisse catholique passe de Chf 15'600 à Chf 44'100 ?
  - C'est une exigence cantonale pour régulariser une situation qui n'était pas conforme. La prise en charge des lieux de culte doit être équitable entre les paroisses.
- Au vu des coûts d'entretien importants des temples, serait-il envisageable d'en vendre ?
  - Ceci sera difficile en regard de l'attachement émotionnel de la population pour leurs lieux de culte.

### Police

- Pourquoi les ASP et les patrouilleuses sont ensemble dans le compte 610.3011 ?
  - Ces fonctions font partie intégrante du corps de police, ce qui explique qu'ils apparaissent sur ce compte.

### Services industriels

- Pourquoi avoir prélevé Chf 76'000 sur le fond de réserve ?
    - Nous avons l'obligation d'être à l'équilibre sur les comptes de l'eau. Pour rappel le plafond du prix de l'eau au m<sup>3</sup> fixé par le conseil a été atteint. Une augmentation a été étudiée par le conseil. A noter que l'augmentation du prix de l'eau n'est pas du fait d'une augmentation de la molécule elle-même, mais à celle de l'énergie nécessaire pour la traiter, l'acheminer et la distribuer. 1/3 du fond de réserve sera certainement utilisé pour couvrir ces frais supplémentaires. Il reste encore plus de Chf 200'000 sur ce fond.
  - Y-a-t-il des mesures d'économie possibles pour l'eau ?
    - Il y a la volonté d'inciter à l'économie sans demande de restreindre. La commune n'a pas eu besoin de restreindre, même lors de la sécheresse cet été. Une diminution de la consommation d'eau fait légèrement baisser les frais, pour le pompage en particulier.
  - Comment la commune prévoit l'évolution dans le domaine du gaz ?
    - L'augmentation du prix du gaz à 13 ct ne permettra pas d'éviter une vente à perte, il est géré comme un placement et son approvisionnement a déjà été anticipé afin de pouvoir à l'avenir générer à nouveau des bénéfices.
- Il n'y a pas d'objectif de développement du réseau, seulement d'entretenir l'existant.

### Charges et revenus par nature

- Est-il possible de créer d'autres fonds de réserve ?
- Non, l'organe de contrôle ne le permet pas.
- Quel est l'évolution de l'impôt sur les successions ?
- Des recettes exceptionnelles ont été perçues en 2021 mais le calcul se fait par lissage sur 5 ans pour être plus représentatif.

### Plan d'investissement

- Quelle est la part prévue qui concerne les investissements pour les énergies renouvelables et la transition énergétique ?
- La somme de Chf 155'000 est prévue pour des panneaux solaires sur l'hôtel de ville. Cela ne signifie pas que rien d'autre n'est fait. Plusieurs rénovations sont prévues et auront pour effet de contribuer à la diminution de la consommation énergétique. Ils seront inclus dans des préavis.

### Évolutions

- La marge d'autofinancement est la plus faible observée depuis longtemps.
- C'est effectivement le cas, mais cela ne reflète pas forcément la réalité. Nous parlons ici d'un budget, et cette marge s'améliore généralement dans les comptes. Cela s'est vérifié les dernières années. A noter que cela permet tout de même de financer le ménage courant. Certaines communes ne le peuvent pas.

### Remarques

- La commission passe à la votation, le budget est accepté à l'unanimité mais une personne tient à faire deux remarques. Je cite :
  - «La 1ère, il me semble que le bénéfice de la vente du gaz devrait être cette année de 400'000 Frs. Pour les investissements et malgré ce qui a été répondu par la Municipalité, j'accepte ce budget mais je réfute les investissements prévus qui ne tiennent pas assez en compte le plan climat »

### CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'accepter le Budget 2023 comme proposé.

La rapportrice : Nathalie Jaccard

Fin de citation

**M. Le Président**

Citation

Afin que les débats soient structurés, nous allons «saucissonner» le dossier avec une stratégie ciblant les domaines selon les tranches définies par les couleurs et la pagination ; avant de parcourir les divers domaines, avez-vous des remarques générales à formuler? Nous passons donc aux différentes tranches du dossier; les réponses aux éventuelles questions ou remarques seront notées et développées en fin d'ouvrage, Nous commençons donc par les premières pages blanches de 1 à 7 :

Fin de citation

Rapport de la Municipalité	page 1-7	blanche
Récapitulation par direction	page 10	bleu
Administration générale	pages 11-13	bleu
Finances	page 14	bleu
Domaines et bâtiments	pages 15-22	bleu
Travaux	pages 23-26	bleu
Instruction publique	page 27	bleu
Police-défense incendie	pages 28-29	bleu
Sécurité sociale	page 30	bleu
Services industriels	pages 31-32	bleu
Charge/revenu par nature	pages 33-35	violet
Comparaison 2022-2023	page 36	violet
Intérêts / Amortissements	pages 38-41	saumon
Plan d'investissements	pages 44-45	vert
Analyse financière	pages 48-49	blanche
Evolution 2014-2023	pages 50-51	blanche
Ratios du dernier exercice	page 53	blanche
Graph. Comp. Charges/revenus par Nature	pages 54-55	blanche
Graph. Cent. Charges/revenus par Service	pages 56-57	blanche

**M. Steve Benoit** demande la parole :

Citation

Monsieur le président, Madame, Messieurs les municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers ; Membres de la presse et du public ; « Le groupe UDC-Indépendant remercie la Municipalité pour la présentation du budget, ainsi que pour le travail minutieux effectué par la bourse.

Nous tenons également à souligner le bel effort fourni par la Municipalité, quant au maintien des conditions de rémunération du personnel communal, comparé au personnel privé.

Concernant le budget, celui-ci sera accepté par le groupe UDC-Indépendant, toutefois nous rendons le Conseil attentif au fait que les charges sont en constante augmentation et que celles-ci ne sont plus couvertes par les recettes, d'où le déficit présenté de 164'750.-.

De plus, la marge d'autofinancement de 1'986'750.- ne permettra pas de financer les charges nettes des investissements prévus pour 2023.

La situation devenant compliquée, nous demandons à la Municipalité de continuer d'investir, mais d'être très prudente dans la gestion des charges, ainsi que la croissance de ces dernières, sans quoi, nous risquons de nous diriger vers une augmentation du point de l'impôt. Merci. ».

Fin de citation

**Monsieur Joël Herminjard** demande la parole

Citation

Sur le plan des investissements : il se réjouit de pouvoir voter un oui pour le projet de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôtel de Ville en 2023. Toutefois, au niveau de l'isolation des bâtiments de la commune, il ne voit pas grand-chose arriver. Par exemple, le projet du collège de la gare, avec 1,5 million budgétisé, est prévu pour 2027. Il n'a pas de recette toute faite, mais se sent inquiet de devoir attendre 2027 pour commencer à isoler nos bâtiments.

Fin de citation

**Monsieur le Municipal Sylvain Fasola** répond

Citation

« En ce qui concerne les panneaux solaires, un préavis sera présenté au mois de mars pour le toit de l'hôtel de ville. Il n'y en pas d'autre au plan d'investissement car la Municipalité est en train d'étudier s'il s'agit de présenter à chaque fois un préavis ou s'il serait préférable de présenter un plus gros préavis pour demander un fond d'investissement pour la pose de panneaux solaires dans lequel on pourrait puiser régulièrement chaque année. En préparant le budget, il a été constaté que l'installation de panneaux solaires n'était pas de l'entretien mais une acquisition donc ceci ne pourrait normalement pas être réalisé via le budget mais par un préavis à chaque fois. Ceci est en réflexion du côté des services et il sera décidé quelle stratégie proposer pour la suite de la législature.

Il remarque que, concernant l'isolation des bâtiments, la Municipalité est très consciente de cette problématique. Au niveau communal, l'idée n'est pas de rénover pour rénover. Les finances communales étant ce qu'elles sont, il s'agit de veiller à une utilisation efficace de ces ressources. La stratégie communale pour l'instant est de dire que, lorsqu'il s'agit de procéder à la rénovation d'un bâtiment, on va évidemment s'imposer de faire une rénovation énergétique mais on ne va pas l'anticiper si une façade est encore saine

ou de qualité. Ceci explique pourquoi il n'y a pas plus de bâtiments concernés avant 2027, le prochain étant le Collège de la Gare qui représente un gros investissement. On attend de pouvoir aligner cela sur une rénovation stratégique du bâtiment et ne pas faire des travaux de rénovations sur des bâtiments encore en état pour ne pas occasionner des frais supplémentaires.

Il faut rappeler que la Suisse fait partie des « bons élèves » au niveau des normes, on essaie de travailler dans le bon sens depuis quelques années. Ceci n'est, bien sûr, jamais assez en matière de climat, les études actuelles le prouvent mais nous devons veiller à rester dans un axe raisonnable. Ce n'est peut-être pas assez pour certains et trop pour d'autres, donc nous essayons de garder une ligne qui peut convenir à tous le monde et qui paraît pertinente pour l'entretien de nos bâtiments. »

Fin de citation

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Avec **44** oui, le budget 2023 est accepté à l'unanimité.

#### 11. Motion pour une stratégie climatique forte et projetée » de Thierry Luthringer

**M. Thierry Luthringer** donne lecture de la Motion. Le Pdf. de cette motion est jointe au PV.

**M. Olivier Guignard** demande la parole.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais juste rebondir sur le commentaire de M. Herminjard au sujet de l'isolation des bâtiments pour déclencher une réflexion. Le collège de la Gare est effectivement un gros consommateur d'énergie, donc nous pourrions y faire des économies.

On nous demande de faire de la réduction de CO2. En diminuant la déperdition de chaleur, nous allons effectivement économiser du CO2. Il se trouve, que dépenser 1,5 million pour cela devient compliqué pour les finances communales. Ma réflexion est que nous utilisons du bois de Ste-Croix pour chauffer ce bâtiment, donc il s'agit d'une énergie renouvelable, même si cela va dégager du CO2. Il y a beaucoup de réflexions autour de ces définitions qui ne sont pas faciles, je ne comprends d'ailleurs pas tout non plus. On calcule maintenant tout en CO2 dans les médias, les gens jonglent avec le CO2 comme si c'était de l'argent. Je n'ai pas appris cette comptabilité mais on désire économiser de l'énergie par tous les moyens, ce qui paraît logique.

La première chose à faire c'est de savoir combien on consomme. Une commission de l'énergie a été nommée au niveau du Conseil communal en 2012 ou 2013, j'en ai fait partie pour un temps. Des études avaient été demandées pour établir un bilan global des dépenses énergétiques des habitants de la Commune. C'était une compilation de tout ce qu'on pouvait imaginer comme utilisation d'énergie basée sur un logiciel développé par l'Office Fédéral de l'Energie qui devait intégrer toutes les dépenses énergétiques comme le chauffage, les transports et l'électricité qui sont les trois piliers de nos dépenses et transférer ces données en énergie par habitant avec une vision d'arriver un jour à une consommation d'énergie renouvelable pour les citoyens de Ste-Croix (c'est valable pour le monde entier) de 2000 Watts. Soit une société dite à 2000 Watts. Il s'agit d'un jargon, mais il faut imaginer que vous ayez un moteur électrique à la maison de 2 Kilowatts qui va tourner 24h sur 24, 365 jours par année. Ce sera la consommation par personne, du nourrisson au vieillard, tout le monde, chacun ayant son moteur. L'idée étant d'arriver à cette consommation.

Quelle est notre consommation actuelle ? Reprenons toutes ces données qui ont été compilées y compris les énergies grises. Nous avons eu le bilan global de la Romande Energie, le nombre de plaques des

véhicules immatriculés à Ste-Croix avec un coefficient de multiplication d'utilisation par kilomètre et de consommation de diesel et d'essence. Il y avait également une estimation de consommation de mazout. Le ramoneur nous a indiqué la puissance des chaudières pour obtenir, également avec un coefficient à introduire dans le logiciel, des résultats chiffrés. Le gaz était le plus facile à calculer car nous connaissons le montant au niveau du service du gaz de la Commune. Au total, nous sommes arrivés à près de 6000 watts par habitant. Ce qui équivaut à un moteur de 6 Kilowatts qui tourne en permanence pour vivre, 24h sur 24, 8760 heures par année. Cela fait un total pour toute la population de 262'000 MWh (mégawatts-heures) : 5000 habitants x 6000 watts x 8760 heures.

Maintenant, que faire pour arriver à ne consommer que du renouvelable, arriver aux valeurs estimées lors des instances de ces grandes discussions ayant commencé à Rio en 1992 et jusqu'à la COP 27 à Charm-el-Cheikh en Egypte dernièrement. A combien voulons-nous aller ? En tous cas, pour nous, pour arriver à 2000 watts, il faudrait donc diviser par 3 notre consommation. Si vous faites 30'000 kilomètres en voiture, il faut en faire 10'000. Question électricité, laisser tourner les frigos, c'est ce qui consomme le plus dans un ménage ! Les arrêter ? On parle toujours des ménages mais ce ne sont pas les ménages qui consomment le plus. Passer des voitures thermiques, qui consomment de l'essence, aux voitures électriques, soit passer du rendement du moteur thermique qui est très mauvais à un rendement du moteur électrique qui est nettement supérieur, c'est une bonne chose mais il faudrait encore beaucoup d'électricité.

C'est des réflexions à garder dans le coin de notre tête parce que nous pouvons refaire ces études. Les services communaux pourraient être renforcés par l'appoint d'un bureau d'ingénieur ou par un bureau d'étude beaucoup plus pointu ou prendre contact avec la Commune d'Yverdon qui ont des ingénieurs spécialistes au niveau énergétique. Nous n'allons pas réinventer la roue. Je suis d'accord qu'il est bien de déposer une motion pour remettre la charge sur la Municipalité. Mais elle doit déjà s'occuper de la Cité de l'Energie. Nous nous battons pour avoir ce Label tous les 2 ou 3 ans, ce qui englobe tous ces points mentionnés.

Nous avons « massacré » les gorges de Covatannes pour faire une station de turbinage : « c'est bien !? ». On a « massacré » le Mont des Cerfs pour mettre des éoliennes qui ne fonctionnent pas encore : « c'est bien ou pas bien !? » On voit qu'il y a déjà eu des actions pour faire quelque chose mais cela crée des difficultés. On doit avoir des réflexions assez tranquilles et ne pas mettre trop de pression sur la Municipalité.

La Commune est quelque part « exemplaire » avec la plupart de ses bâtiments, branchés au chauffage à distance. Il y a l'hôpital maintenant qui s'est branché sur ce chauffage à distance communal, mais on aimerait bien que l'opérateur installe une deuxième chaudière. L'opérateur cherche des clients mais n'en trouve pas. On peut pousser pour que quelque chose se passe, pour doubler la capacité d'absorption du bois car nos forêts peuvent encore donner cela. Ensuite il faut isoler au maximum les bâtiments, c'est le gros problème. Il y a toujours le fait que les bâtiments ISOS ne peuvent pas être touchés même si ces vieux bâtiments sont des « passoires énergétiques » et qu'il faudrait pouvoir les isoler. Beaucoup de choses qui font partie des détails de notre vie et qu'il faudrait résoudre. Diminuer les kilomètres, prendre le train par exemple, c'est bien mais parfois compliqué si on habite dans les hameaux.

Economiser de l'énergie est un sujet personnel mais qui pratiquement fait partie de notre civilisation. Diviser toute cette consommation par 3, faites le calcul et réfléchissez comment vous pouvez faire. Mettez des panneaux solaires sur vos maisons pour ceux qui en ont, discutez entre propriétaires et locataires car le propriétaire ne veut pas investir dans une isolation périphérique, cela coûte cher mais c'est le locataire qui va économiser dans les diminutions de charges. Il y a des négociations à faire. Je vais m'arrêter là car nous pourrions y passer la soirée mais je voulais en parler car cela me trottait dans la tête. Je souhaite une bonne continuation du débat si quelqu'un souhaite me contredire. Fin de citation

**M. Laurent Buchs**

Citation

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, chers collègues, j'ai également un petit mot à dire aussi sur l'écologie. Je rejoins M. Guignard en gros, je pense qu'il ne faut pas non plus tout le temps avancer trop vite. Tous le monde parle d'isolation, de périphérie et de panneaux solaires. Le 80% des stations périphériques sont faites en Sagex, c'est des énergies fossiles, c'est du pétrole. Les panneaux solaires ne sont pas fabriqués ici, ils sont toujours fabriqués à l'étranger et on ne sait pas quels produits sont utilisés et comment il faudra les éliminer dans 20 ans.

Je pense qu'il faut rester conscients que les bâtiments communaux tout en étant des « passoires » ne sont pas de grosses « passoires ». La Commune a bien investi dans un chauffage à distance qui me paraît le meilleur principe pour chauffer dans la région quand on est en zone de forêt et c'est ce principe là que l'on devrait surtout avancer. Comme dit M. Guignard il y a des bâtiments qui ne pourront jamais être modifiés en façade. On perd un peu de chaleur, on isole les fenêtres, on fait déjà un minimum pour cette perte. Pour le reste, restons avec le chauffage à distance. D'un autre côté, alors que l'Etat nous pousse à l'économie de CO2 et qu'on pense que les déchets qui étaient descendus par le train le sont maintenant par camion. Il faudrait que l'Etat montre un peu l'exemple au lieu d'imposer tout le temps des taxes sur le CO2 et fasse aussi sa propre écologie. Un simple exemple, il y a deux ans, quand les camions mettaient le gravier sur les routes, le chauffeur venait d'Yverdon et ne voulait pas prendre sa propre voiture, alors il montait à Ste-Croix et redescendait à Yverdon avec un camion 4 essieux à vide. Il faudrait aussi que l'Etat prenne conscience sans toujours se décharger sur les communes et les particuliers pour économiser. Une deuxième chose, pour isoler les bâtiments, il faudrait aussi rester avec des produits suisses car si c'est pour importer des produits qui sont fabriqués en polluant ailleurs pour les mettre chez nous, ceci entraîne plus de pollution au final que s'ils sont fabriqués sur place. Je suis pour le moment contre cette motion de M. Luthringer car je pense que la Municipalité est à même de savoir comment agir sans devoir les obliger à le faire.

Question budget également, je pense qu'il faut leur faire confiance, il y a quand même des municipaux qui sont propriétaires et sont conscients comme tout le monde des problèmes de CO2 et de pollution. Il n'y a pas besoin de les pousser avec des projets supplémentaires. »

Fin de citation

**M. Jean-Bruno Wettstein** remarque que, si nous avions lu les communications municipales, on aurait vu qu'il est difficile d'obtenir des subventions à travers le programme Cité de l'énergie et à travers le Plan Climat, donc il faut faire un choix. Il comprend les soucis des motionnaires mais il y a là un problème administratif auquel la Municipalité doit répondre.

**M. Joël Herminjard** commente qu'il est d'accord sur pas mal de choses dites. Ce qui le dérange un peu dans les débats qu'on peut avoir entre amis ou au sein du Conseil communal, c'est que souvent, on parle de réductions et de restrictions et cela met un peu une « chape de plomb ». Il a entendu des jeunes qui n'ont plus envie d'avoir d'enfants, qui n'ont plus d'espoir, car avec tout ce qu'ils entendent, c'est plutôt désespérant. C'est un sujet qui le passionne depuis l'enfance et comme il travaille dans le domaine de l'électricité, il voit passer beaucoup de nouveautés. Il n'arrive donc pas à être défaitiste sur le futur.

Son message est de dire que ce ne sera pas simple, mais qu'il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites. Par exemple, il n'a jamais entendu d'arguments négatifs au sujet des panneaux photovoltaïques. Si l'on parle de diminuer la consommation, il y aussi la possibilité d'augmenter l'efficacité : faire la même chose, mais avec moins d'énergie. Aujourd'hui, on a beaucoup de possibilités pour améliorer les choses dans plusieurs domaines.

Les problèmes de la voiture électrique ne sont pas encore tous résolus, le plus simple serait d'aller à pied, mais il n'est pas partisan de cela, ayant envie de pouvoir continuer à rouler. La voiture électrique, comme relevé par Olivier Guignard, est beaucoup plus efficace que la voiture à essence, dont les 2/3 de l'énergie partent dans l'atmosphère en chaleur.

Il a confiance dans la municipalité et le montre en approuvant le budget. Toutefois, il pense qu'on a besoin d'aide extérieure pour arriver en 2035 et avoir pu réduire significativement les émissions de CO2. Il pense que, la Commune a besoin d'avoir un plan concret avec des actions concrètes à réaliser. On peut également avoir la politique « on verra bien », mais il n'a pas envie d'agir ainsi. Il pense que si on veut atteindre l'objectif de réduire nos émissions, il faut prendre le sujet très au sérieux et y réfléchir maintenant. La Municipalité étant déjà bien chargée, elle ne peut certainement pas s'en occuper toute seule. C'est pour cela que quand Thierry Luthringer est venu vers lui, il s'est dit que cela valait la peine de se poser, de prendre cela au sérieux et de voir ce que nous pourrions faire en tant que Commune.

**M. Olivier Troyon** commente qu'il s'est basé sur les communications municipales et a découvert la motion ce soir. Il abonde dans le même sens concernant le futur, les économies recherchées et le but est de rapprocher tout le monde car le sujet est complexe et nécessite beaucoup de discussions, donc c'est bien là que se trouve la difficulté. Les panneaux solaires, c'est bien mais c'est utile si c'est joint à une PAC (**Pompe à Chaleur**) et la PAC est bien si le bâtiment est isolé, cela a des incidences financières, etc... Pour lui, les orientations fédérales et internationales sont encore floues, il trouve que cela part dans toutes les directions. Sa crainte, étant dans le domaine du bâtiment, c'est que dans deux ans, on dise exactement l'inverse sur certains points avec des investissements qu'il faudra payer ou des mauvais investissements qu'il faudra surtaxer. Il y a en plus de la pénurie dans les matériaux et il y a des coûts qui montent terriblement, on va peut-être payer aujourd'hui dix fois le prix qui sera dans 5 ans.

Il va dans le sens d'avoir des discussions ouvertes et continues, c'est un sujet qui doit revenir régulièrement au sein du Conseil. Cela part d'une partie communale qui a le moyen de faire bouger les choses mais après il y a énormément de choses qui découlent du privé. Il pense que nous n'avons jamais eu de bilan de retour sur les économies faites, sur le ratio investissement/économie, sur tout ce qui a été lancé, puisque le programme « Cité de l'Energie » nous en faisons partie et sommes « labellisés ». Si cette Motion est très intéressante, est-ce qu'il y a quelque part un doublon, vu que, dans les communications municipales, un ré-audit est prévu en 2023 pour faire le point sur les actions déjà entreprises, sur celles qu'il faut poursuivre et surtout sur celles à initier. Quelque part cela rejoint un peu le sujet. La Commune fait partie du programme « Cité de l'Energie » et il croit savoir que c'est relativement contraignant, cela devient très complexe comme tout le sujet et il ouvre le débat pour savoir si la Motion devrait être déposée aujourd'hui ou s'il faudrait attendre le ré-audit pour l'appuyer ou pas. Il ouvre la discussion n'ayant pas la réponse ce soir sans avoir pu étudier plus cette Motion.

**M. Thierry Luthringer** intervient :

Citation

« Il s'agit d'un réel et nécessaire débat car ce dernier est au niveau mondial et aussi au nouveau local, c'est-à-dire aussi dans notre belle région, nous sommes le Balcon du Jura, le tourisme vert, et donc les changements climatiques nous impactent de manière importante. Ce débat est important car tous les experts disent que les effets ne seront pas dans 25 ou 30 ans mais maintenant. Si nous sommes toujours en train de discuter, nous ne faisons pas ce qu'il faut. On ne dit pas que la Municipalité ne fait rien, bien au contraire, elle est Cité de l'Energie depuis des années. Félicitations à toutes les personnes qui ont initié pour développer ces aspects des choses. Il faut simplement en faire plus. Le label Cité de l'Energie

est inclus dans un Plan Climat. Le but est de faire l'analyse de la situation aujourd'hui et maintenant pour qu'en 2050 nous ayons 0 émission de CO2 comme le demande la Confédération. Aujourd'hui, nous connaissons les critères du label ainsi que les investissements éventuels qui se feront ces prochaines années. Ces derniers sont d'ailleurs, d'après le plan d'investissements, minimum et surtout très insuffisants !, il est donc nécessaire aujourd'hui, pour y voir plus clair d'avoir un plan pour savoir de quoi on parle exactement et à quoi correspond cette histoire de CO2 ? Un Plan Climat est là pour simplifier, vulgariser, et dire, d'un point de vue local, quels sont les émissions à effet de serre liés non seulement à la Commune d'une manière directe et indirecte mais aussi à celles liées aux particuliers. C'est une vision globale à avoir, ce n'est pas uniquement une question de panneaux solaires ou d'isolation des bâtiments. L'idée est de faire un plan pour voir d'une manière globale ce qu'il faudrait faire pour arriver à 0 en 2050. Aujourd'hui, on en sait rien, Le Plan Cité de l'Energie est un élément mais il ne vous dit pas tout, notamment il n'y a rien concernant l'analyse des gaz à effet de serre. L'idée d'un Plan est d'avoir des objectifs, et des actions permettant de les atteindre. Ces objectifs vont coûter de l'argent mais de toutes façons il faut en débourser lorsque le climat devient fou comme il l'est en ce moment, cela va nous coûter dix fois plus cher d'autant plus avec la crise de l'énergie qui ne sera qu'exponentielle. C'est donc un investissement pour tous mais surtout pour les jeunes et les générations à venir. Le syndic de Vevey disait à la fin de son Plan Climat qu'il était fier d'aboutir à cette vision. Je souhaite que le nôtre le soit également ! Ils ont associé aussi les citoyens de leur commune dans cette démarche. Dans cette dernière, des concitoyens participent aussi à l'élaboration de ce Plan Climat, c'est une démarche citoyenne que nous aimions créer. Nous sommes certes élus mais il y a beaucoup de gens qui s'intéressent à ce qui se passe aujourd'hui dans notre localité. Nous devrions être fiers de ce que nous faisons et dire que nous voulons un Plan Climat pour y voir un peu plus clair. Lorsque la législature a été faite, tous les partis ont parlé durabilité et climat pour être élus. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui à ces mêmes personnes qu'« on fait déjà pas mal, ça suffit ». Ce que nous discutons c'est d'avoir dans deux ans un plan qui tient la route, qu'on le valide ou non de toutes façons, il y aura toujours des préavis et le conseil aura toujours le dernier mot pour dire « oui ou non ». Aujourd'hui nous disons que nous mandatons la Municipalité avec l'aide si nécessaire d'un bureau de consultants pour organiser la formulation de ce Plan Climat en incluant une commission de citoyens. Aujourd'hui il n'y a pas de panneaux solaires ni d'isolation en polystyrène ni de camion à discuter, c'est de mandater la Municipalité pour établir un Plan Climat qui nous permettra d'être labellisé « Cité de l'énergie ». Ce n'est pas l'un ou l'autre mais l'un dans l'autre. La population nous entend, il y aura un rapport dans le journal dans lequel les personnes vont lire ce que nous avons dit. Nous devons être fiers de ce que nous devons faire pour notre avenir. »

Fin de citation

**Madame Nathalie Jaccard** pour le groupe PS-Les Verts demande un renvoi en commission de la Motion de Thierry Luthringer.

**Patrice Bez** demande une levée de séance de 5 minutes afin de se concerter par groupes avant de pouvoir voter.

**Monsieur le Président** rappelle que pour un renvoi en commission d'une motion, le renvoi doit être accepté/soutenu par un cinquième du Conseil, soit 9 votes positifs.

Le vote électronique est effectué et la Motion est renvoyée en commission par **30** oui, **8** oppositions et **6** abstentions.

## 12. Interpellations, propositions, questions

Interpellation de **M. Patrice Bez** concernant les loups dans la région, il en fait la lecture (version en Pdf. ci-joint).

**Monsieur le Municipal Yvan Pahud** répond que les préoccupations du Conseiller Bez sont bien également celles de la Municipalité ainsi que les siennes personnellement, ayant été directement touché dans le cadre de sa famille par deux attaques de loup sur leur bétail. Il rappelle que la gestion du loup est de compétence fédérale, le Canton est uniquement impliqué dans l'application de cette gestion, les communes n'étant pas du tout impliquées. Néanmoins, la question des conséquences de la présence du loup sur le tourisme est tout-à-fait légitime, c'est pour cela que la Municipalité transmettra ces questions directement à la DGE mais insiste que le député au Grand Conseil PLR peut également relayer ces questions auprès du Canton.

**Mme Caroline Thierstein** demande, s'il serait possible, dans le cadre de la question de l'écologie et de la « commune verte », de mettre à disposition des habitants sur la commune de Sainte-Croix une zone de jardins potagers, par exemple sur la zone derrière l'ancien abattoir, derrière l'entrepôt Travys ?

**M. Patrice Bez** remercie la Municipalité que les transports Travys aient bien fonctionné le week-end (il y avait du monde dans les bus) même si la station de ski n'était pas encore ouverte.

**M. Laurent Buchs** demande où on en est sur la question des taxis.

**Madame la Municipale Rachel Gueissaz** invite M. Buchs à lire les communications municipales qui contiennent quelques indications à ce sujet. Un service de taxi est soumis à un règlement type qui est difficile à mettre en place à Sainte-Croix. La Municipalité envisage ainsi une solution de VTC ou véhicule de transport avec chauffeur, pour lequel nous aurions uniquement besoin d'une autorisation cantonale. On attend des personnes qui s'annonceront pour reprendre ce type de transport, mais personne ne s'est annoncé pour le moment. Des personnes qui pratiquent déjà ce type de transport ont déjà été contactées mais elles refusent de venir le faire sur Sainte-Croix car il y a très peu de chiffre d'affaire à disposition. La Municipalité continue à chercher des solutions à cette question de transport sur Sainte-Croix.

**Monsieur Michaël Mollet** demande si on pourrait nommer la future salle de gym du Collège de la Gare « la salle de sport Michel Bühler » étant donné qu'il y a déjà une salle nommée « Espace Alexei Jaccard », dont le nom est généralement moins connu de la population de Sainte-Croix.

**Madame Francesca Biermann** mentionne avoir entendu que le Canton et plus particulièrement la Commune de Sainte-Croix faisait face à un afflux de requérants d'asile, de plusieurs centaines de personnes. Elle demande combien de requérants d'asile sont dans le village, leur nationalité et leur lieu d'hébergement.

Elle mentionne également avoir appris que la « Grange » à l'Auberson allait accueillir des requérants dans tout le bâtiment, soit environ une centaine de personnes et ceci sur plusieurs années. Elle a d'ailleurs pu constater qu'il s'agissait surtout d'hommes célibataires qui logent à la « Grange ». Cela pose la question de l'accueil touristique sur notre Commune et à l'Auberson, sachant que l'Auberson se situe sur la Via Francigena, sur la grande traversée du Jura à vélo et accueille de nombreux camps de ski de fond et de musique par exemple.

Quelle est la position de la Municipalité à ce sujet qui concerne désormais l'attractivité touristique de notre région ? De plus, à l'époque, il était prévu qu'aucuns baux privés ne soient accordés à des requérants d'asile, ceci pour éviter une explosion du nombre de requérants sur notre Commune, est-ce que ce contrat est encore respecté ? Sinon, à combien s'élève le nombre de logements occupés par des requérants d'asile sur notre Commune ? Merci.

**Madame la Municipale Rachel Gueissaz** répond qu'il y a effectivement un foyer EVAM temporaire ouvert à la Grange à l'Auberson à la demande du Canton qui gère la question de l'EVAM, qui a demandé le printemps dernier, de pouvoir ouvrir un centre temporaire d'urgence dans la cadre de la guerre en Ukraine. Le centre en question a ouvert cet automne et une réunion a été fixée avec le responsable de l'EVAM, la Municipalité et la Conseillère d'Etat Isabelle Moret, en charge de l'EVAM, le lundi 19 décembre à Lausanne afin de faire le point sur cette situation et de réfléchir sur sa durabilité ou pas et de pouvoir renseigner le Conseil communal sur le nombre de requérants accueillis sur la Commune de Sainte-Croix et sur la durée de cet accueil. Des informations seront transmises dès que les différents échanges avec le Canton auront eu lieu. **Madame la Municipale Rachel Gueissaz** précise, concernant la question des baux privés, que la convention qui lie la Commune avec l'EVAM Sainte-Croix stipule que l'EVAM Sainte-Croix ne signent pas eux-mêmes des baux avec des privés sur le territoire de la Commune. A l'heure actuelle, la situation est sous contrôle, le bail privé signé avec la « Grange » à l'Auberson a été soumis à l'accord de la Municipalité avant signature. En ce qui concerne des privés accueillant des réfugiés qui signent eux-mêmes des baux, la Municipalité peut difficilement intervenir.

**Monsieur Le Président** indique que les zapettes peuvent être laissées à la place des conseillers, elles seront récupérées ensuite et rappelle également la signature des rapports-préavis par les rapporteurs des commissions.

La séance est levée à 22h06.

Le Président

  
Jean-Michel Bolens



La secrétaire

  
Mary-Claire André Mollet

Annexes :

- Motion de M. Thierry Luthringer « Stratégie énergétique 2023 ».
- Interpellation de M. Patrice Bez sur les loups dans la région.

## **Motion pour une stratégie climatique forte et projetée**

Monsieur le Président, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, chères collègues, chers collègues

A ce jour personne ne peut ignorer les problèmes climatiques que nous vivons, la sécheresse de cet été en est malheureusement un bel exemple. Comme ailleurs en Suisse, et dans le reste du monde, le réchauffement climatique aura des conséquences profondes sur les différents écosystèmes, la biodiversité et les systèmes humains. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 degrés d'ici la fin du siècle. Or, un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs, avec un risque d'un emballement du système. Les décisions fortes prises par le conseil fédéral, grâce à la loi sur le CO<sub>2</sub>, veut réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et à zéro en 2050. Il permet à la Confédération d'allouer au total quelque 4,1 milliards de francs entre 2025 et 2030 dans la protection du climat. Une grande partie des investissements, soit près de 2,8 milliards de francs, sera allouée à des mesures portant sur les bâtiments. Cet effort s'inscrit dans la lignée des engagements internationaux pris par la Confédération dans le cadre de l'Accord de Paris et il requiert l'implication des entreprises, des communes et des citoyens.

Dans cet objectif le canton de Vaud pour répondre à l'urgence climatique a établi en juin 2020 un plan climat de 1<sup>ère</sup> génération avec une réserve de 173 millions de francs pour donner une impulsion forte permettant notamment une mise en œuvre sans délai pour l'ensemble des départements. Dans une vision itérative, il y aura plusieurs plan climat dont le 2<sup>ème</sup> est prévu en 2024.

Dans le cadre de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes », le Canton propose différentes mesures de soutien dont le Plan énergie et climat communal. Dans ce dernier, il est proposé non seulement des outils pratiques, des fiches d'action mais aussi des subventions pour un accompagnement technique.

A ce jour, la commune de Sainte-Croix est dotée d'un programme de politique énergie-climat 2018-2023 qui arrive donc à son terme. Dans le programme de législature de la municipalité et la mission 5 d'assurer l'avenir, l'objectif 5.4.2 est de définir et de promouvoir une politique communale. Ce qui est réjouissant.

Ainsi pour s'inscrire dans cette vision, pour le groupe Vert et Socialiste, ce plan énergie climat communal doit être un jalon d'une véritable stratégie climatique communale, qui devrait comprendre des séries de mesures concrètes et contraignantes, avec des réévaluations à intervalle régulier de l'atteinte ou non des objectifs prévus, ainsi qu'une actualisation régulière des mesures proposées. Services par services, la commune doit se doter d'objectifs chiffrés de réduction. Cette stratégie communale de réduction s'inscrivant dans le temps permettrait ainsi d'assurer une continuité, où la Municipalité actuelle et les Municipalités ultérieures se passeront le témoin afin de poursuivre ce travail de réduction des émissions. Nous rappelons l'objectif de réduire de 50% le CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Dans le volet des réductions des gaz à effet de serre nous entendons aussi la production d'énergie renouvelable par des panneaux solaires qu'il serait nécessaire d'installer sur les bâtiments communaux.

Dans nos attentes, il y a aussi l'importance d'une stratégie communale de qualité, ambitieuse et débouchant sur les mesures financières nécessaires pour la mise en œuvre dudit plan, tout comme son entretien à intervalle régulier. En effet, il nous faudra dégager des moyens financiers, réorienter certains investissements, prioriser, etc. Ce plan climat devrait avoir, à notre sens, un plan d'action avec les moyens afférents.

Comme le conseil communal d'Yverdon-les-Bains et sa municipalité l'ont prévu, les réévaluations régulières devraient être soumises par la municipalité pour validation non seulement au conseil communal mais aussi à une instance mixte mêlant des expert-e-s et des citoyen-ne-s, et ceci même si l'élaboration du plan climat lui-même relève de la sphère de compétence de la Municipalité. Il y a plusieurs options pour associer le conseil communal, que ce soit durant l'ensemble du processus via la commission permanente sur l'énergie et en toute fin via des préavis.

Aussi en vertu de l'article 57 b du Règlement du Conseil Communal de Sainte-Croix, j'ai l'honneur de déposer le texte suivant :

Par la présente motion, je demande à la Municipalité

1. De réfléchir le Plan énergie et climat 2023-2030 communal et de le présenter au conseil communal en 2023. L'aide d'un bureau de consultants ou avec l'aide d'experts du canton pourrait être sollicité.

En vue d'une vision à long terme 2023-2030 puis 2050 d'une véritable stratégie climatique globale :

2. D'élaborer un plan par services,
3. D'entreprendre les travaux nécessaires,
4. De mettre en place des mesures d'économie,
5. D'inclure une réévaluation régulière de l'atteinte ou non des objectifs de réduction service par service, avec sa présentation par la municipalité à intervalle défini,
6. De prévoir une actualisation des mesures afin d'avoir une stratégie climatique mise à jour de façon régulière.

Afin, de créer une véritable réflexion citoyenne comme le propose le conseil fédéral,

7. De prévoir un processus de l'atteinte des objectifs formulés par une instance représentative de la population par un conseil citoyen pour consultation et de validation par le conseil communal.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre attention et votre soutien à ce texte.

Joël Herminjard, Claude Michaud et Thierry Luthringer, conseillers communaux Socialistes et verts.

Monsieur le président, Monsieur le Syndic,

Mesdames, messieurs.

Je ne veux pas crier au loup... On ne doit plus dire le Loup mais les Loups...

Je ne veux pas être alarmiste, mais les loups sont bien là... Ils sont présents : au Corbet, à la Limace et la gare d'Oltem. Cet hiver, de nombreux skieurs vont profiter des pistes dans la région de l'Auberson...

Même si le loup n'est pas considéré comme dangereux pour les humains, il reste un animal sauvage qui peut agir de manière imprévisible. On a très peu de recul sur sa manière de vivre dans notre région.

Quand je vois les consignes du canton de Vaud :

- *Rester calme et garder une distance adéquate.*
- *Ne pas essayer de l'approcher ou de le photographier*
- *Se retirer lentement. Ne pas fuir en courant*
- *Si le loup ne s'en va pas ou que la situation est ambiguë, parler fort ou taper des mains.*

J'en ai parlé avec un garde-chasse et chasseur réputé de la région, il a bien ri.

Du côté français, je vois dans la presse qu'ils sont beaucoup plus inquiet que dans notre canton. Les attaques à 30 minutes voir 1 heure de chez nous sont nombreuses. Une trentaine d'attaque depuis aout dans le haut-Doubs.

La commune de Mouthe dans le Doubs à annuler les balades nocturnes pour cet hiver.

Fin novembre le loup a attaqué un homme dans le piémont.

Même pour certains d'entre vous, le loup n'est pas considéré comme dangereux pour les humains, je suis inquiet.

J'aimerais savoir si la commune a des contacts à ce sujet avec le canton ? Avec les autorités en France voisine ?

Si des mesures sont prises pour notre région ? Pour les skieurs qui vont fréquenter l'Auberson ?

En cas d'attaque qui est responsable ?

Je vous remercie.